

Voici le rapport succinct de notre entrevue du 7 mars 2025. Celui-ci n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais de souligner les principaux faits et de traduire ce qu'au nom du Comité St-Roch, les signataires ont compris des échanges. Cette synthèse vient en supplément des notes prises par les différents participants.

I. PARTICIPANTS

Le Comité Saint-Roch

Les Sociétés

Second Régiment des Grenadiers à pied de la Garde Impériale, Second Régiment des Zouaves Français du Second Empire, Société Royale des Pompiers des Waibes, Société Royale des Mousquetaires du Roy, Compagnie des Voltigeurs du Premier Empire, Tartares Litvaniens, Sapeurs et Artilleurs du Second Empire de Biercée, Enfants de sainte Barbe (Ragnies), Volontaires Belges de 1830, Compagnie Saint-Roch, Compagnie Royale des Chasseurs Carabiniers de la Ville-Basse, Société Royale des Zouaves Pontificaux.

Sociétés absentes : Société Royale des Sapeurs-Pompiers de la Ville-Haute, Flanqueurs de la Garde du Premier Empire (Ragnies).

En présence de Mme la Bourgmestre, Rachel Sobry, et de Mme l'Échevine du Folklore, Véronique Thomas.

II. DISCUSSION

Accueil des nouveaux membres du CSR et des édiles communaux.

Délégation invitée

La délégation de la Marche St-Pierre de Thy-le-Château participera à la St-Roch de cette année. Le dimanche soir, après la rentrée, elle peut prendre un dernier verre au bivouac tenu par les Zouaves Français à l'avenue de Ragnies (plaine de jeux).

Société mise à l'honneur

La Compagnie St-Roch décline la proposition de mise à l'honneur pour ses 40 ans (rapport du 14 juin 2024). Elle pose sa candidature pour ses 50 ans (2034).

Pour leurs 135 ans d'existence, les **Zouaves Français** acceptent de saisir cette opportunité.

Il leur incombera de jouer des airs de circonstance équivalents aux rigodons entre chaque campe, ouvrir la Retraite aux flambeaux, jouer des airs de circonstance équivalents au rigodon durant la messe, d'assurer le commandement honorifique des tirs durant la remise des décorations et de conduire des médaillés au monument « Aux Morts ».

Ils paraîtront en première page du programme et un représentant de la société sera invité à tirer une campe.

Intervention du Comité Saint-Roch

5 grandes affiches sont offertes aux Sociétés.

À la demande des sociétés (rapport N°44 du 14 juin 2024), le CSR distribuera 15 flambeaux à chacune.

Un subside de 300 euros sera octroyé à chaque société, à condition de « jouer le jeu », c'est-à-dire de respecter ce qui est convenu, notamment lors de ces réunions préparatoires.

Quoi qu'il en soit, le budget global (14 X 300 = 4200 euros) alloué par le CSR sera partagé entre les sociétés qui participent sérieusement et rigoureusement à la St-Roch.

Travaux :

- Le mur droit, en descendant le Moustier, sera encore en travaux à la St-Roch.
- L'échafaudage de l'église de la Ville-Basse sera toujours bien là et pour plusieurs années.
- Pour cette St-Roch : pas de travaux dans la rue de la Piraille, pas de travaux place Albert 1^{er}, pas de travaux gare de l'Ouest.

Déroulement de la Saint-Roch

Samedi :

- La société qui ouvre le cortège de la Retraite aux Flambeaux doit être vigilante quant au fait que le nombre de spectateurs, sur la Ville-Haute, rend compliqué le lancement de la Retraite aux flambeaux. En 2023, les Sapeurs avaient demandé à leurs costauds de se mettre devant leur société pour « faire le passage ».
- Flambeaux :
 - Même qualité que ceux de 2024. Seuls les flambeaux validés par la ZOHE seront acceptés.
 - Pour des raisons de sécurité, la commande restera limitée à 1200, comme en 2024.
 - La ZOHE et le Service travaux réfléchissent à la manière d'éteindre les flambeaux qui s'embrasent de manière très importante lorsqu'ils sont déposés dans les bacs prévus à cet effet, en fin de Retraite.
- Monument « Au Marcheur » :
 - Mme la Bourgmestre demandera au service travaux d'entretenir le monument.
 - Certains ne l'ont peut-être pas remarqué, mais le monument « Au Marcheur » est, depuis près d'un an, éclairé en permanence (= demande de la Compagnie St-Roch).
 - De manière à canaliser le public, Mme la Bourgmestre demandera à la mise à disposition de 8 barrières Nadar à proximité du monument « Au Marcheur ».
- Nième rappel de l'itinéraire autour de l'église de la Ville-Basse :
 - En descendant du Moustier : passer sous la Voûte pour rejoindre la rue St-Nicaise.
 - En arrivant au monument « Au Marcheur » : rester sur la route pour rejoindre le Moustier ou le Vieux Thuin.

- L'an dernier, chaque société a déposé une potée au pied du monument « Au Marcheur ». Il en sera de même, cette année. Une vingtaine d'euros de participation aux frais sera demandée à chaque société. Les potées seront à prendre à « L'Atelier », au passage de chaque société, en fin de Retraite aux flambeaux.

Dimanche matin :

- 9h30 : départ du tienne Trappe pour l'hommage à la chapelle St-Roch.
- 10h00 : descente solennelle de la statue de saint Roch, cérémonie ouverte à tous.
- 10h30 : hommage au monument « Au Marcheur ».
- 11h00 : hommage au monument « Aux Morts ». Mme la Bourgmestre demandera si un service d'ordre peut être présent, Place Albert 1^{er}, pour faire la circulation durant l'hommage « Aux Morts ».

Dimanche après-midi :

- Les Mousquetaires du Roy et les Tartares Lituaniens demandent que la barrière située à hauteur du croisement de la rue de Stoupré et de la rue Buisseret soit ouverte pour que les cavaliers puissent rejoindre le Chant des Oiseaux. Un ouvrier communal pourrait-il déverrouiller le cadenas ?
- Les tirs ne sont pas permis à hauteur de l'église, mais, comme en 2024, à hauteur du monument « Au Marcheur ».
- Fanfares (même si une fanfare est agréable à écouter, donne une ambiance) :
 - au nombre de 9, en 2023.
 - → ralentissement de la progression de certaines sociétés et effet domino (les sociétés suivantes sont ralenties – la durée du cortège augmente).
 - moins de fanfare en 2024 et, coïncidence ou pas, fin du dimanche 1h10 plus tôt qu'en 2023 (= durée de la rentrée : de 18h10 à 20h04) !
 - → pourrait-on limiter le nombre d'engagements ?
 - → ou en revenir, comme auparavant, à un engagement « exceptionnel » quand il y a un anniversaire ?
 - → ou arrangement entre sociétés ?
 - Ou, en fonction de ce qui avait été avancé par certains, en réunion :
 - Réduction du nombre d'airs interprétés ?
 - Ne jouer qu'une seule « partition » sans reprise ?
 - Allonger légèrement le pas ?
 - Choix d'interprétation d'airs plus appropriés ?
 - Interprétation d'airs de marche, plutôt que de processions (plus lents), d'autant que le tempo des airs de marche peut varier, être un peu plus rapide.
- Souhait que les officiers assument, avec rigueur, leurs fonctions comme en 2024. Ce qui a notoirement influencé le bon déroulement du cortège le, 19 mai 2024 :
 - → moins d'espace entre les groupes
 - → plus de collaboration entre les groupes,
- Rappel 1 : afin de lutter contre les retards et ses désagréments, il a été également proposé, en 2024, et accepté de ne **plus créer de files de tromblons lors des tirs** et de **resserrer les rangs trop espacés** pour éviter l'effet entonnoir quand les sociétés entrent dans des rues plus étroites (sur la Drève des Alliés et à la rue d'Anderlues, notamment).
- Rappel 2 : pour la rentrée il est **impératif** que chaque société se suive, au niveau de la rue 't Serstevens.

→ pas d'attente sur le Viaduc !

- Mme la Bourgmestre demandera la présence d'un ouvrier communal pour aider à l'évacuation et au nettoyage de la tribune, avant le début de la Rentrée.

Lundi :

- Mme la Bourgmestre demandera la présence d'un poste médical avancé, le matin, près de l'église de la Ville-Basse (durant la vénération de la relique par les marcheurs et pendant la messe) et à proximité du tienne Trappe, quand les marcheurs se rendent à la chapelle St-Roch.
- Église de la Ville-Basse et son occupation : comme en 2024.
 - hormis la zone protégée, le chœur pourra être occupé, le lundi pendant la messe.
 - → les Sapeurs peuvent y conserver leur place.
 - Soyons rigoureux pour que l'entrée dans l'église soit suivie et régulière, dès 8h30.
 - → la messe débute à 10h00.
 - → pas de retard pour débiter le lundi.
- La fanfare des Carabiniers pourrait être impliquée dans l'animation musicale de la messe. À voir avec M. le Doyen.
- Comme en 2024, la sonnerie de cloche signalera la possible entrée des batteries, en fin de messe.
- L'adjudant la Zouaverie de la Compagnie St-Roch veillera à ce que son drapeau (et une délégation) soient bien présents à la potale.
- L'arrivée des Sociétés, sur la place du Chapitre, est entravée par le nombreux public présent. Il est à noter qu'énormément de marcheurs quittent la place du Chapitre pour rejoindre les (peut-être trop ?) nombreuses buvettes présentes.
- Comment canaliser cette foule ? Barrières Nadar ? Cordes ? Attention : cette route n'est pas communale → difficultés d'obtenir certaines autorisations.
- → pour limiter les risques (public nombreux à hauteur du Rapido), **tirs d'annonce** au croisement de la Grand'Rue et de la rue Des Ombiaux.
- Les tirs sont sous la responsabilité des officiers → respect de l'arrêté de police qui réglemente les tirs.
- Remise des médailles :
 - Pas si mal, pour une première.
 - La remise des décorations de 2024 a duré le même temps qu'en 2023.
 - **Mais, attention : « que »** 63 médailles en 2024 (78, en 2023).
 - Les médaillés de 25 et 35 ont pu être mis à l'honneur :
 - Ils défilaient à l'avant de leur société au passage devant la tribune,
 - Après être montés sur le podium, ils ont pu voir défiler leur société devant eux.
 - Exception pour certains : porte-drapeau, tambour- major, commandant...
 - Certains n'ont pas respecté le protocole, plus par méconnaissance qu'autre chose, notamment pour les médaillés de 50 ans. Or, il s'agissait du même protocole qu'en 2023
 - Les deux tirs organisés, dans le Martinet, ont été moins risqués.
 - Moins l'impression de « cour de récréation », sur la place du Chapitre,
 - Respect des médailles remises aux « Anciens »
 - → adaptation du plan

- ➔ en fin de cortège, à leur arrivée sur la Place du Chapitre, les Carabiniers et les Pontificaux sont invités à rejoindre leur emplacement en contournant l'œuvre centrale par la droite.
- ➔ pour éviter l'anarchie, à hauteur du monument « Aux Morts », chacun reste en place, sur la place du Chapitre, pendant que la musique d'une société interprète la Brabançonne.

La liste des décorations et des défunts est à transmettre au CSR pour le 2 mai 2025, au plus tard.

A propos des décorations, nous écrivions les 23/2/18, 22/02/19, 29/4/2022, 05/05/2023 « [...] seule la participation effective à la Saint-Roch dans une des 14 Sociétés peut être comptabilisée ; les décorations remises par la Ville ne sont pas une marque d'ancienneté dans une Société ; afin d'éviter la décoration étrange d'un marcheur de 24 ans avec une médaille de 25 participations, la comptabilisation pour les enfants débute à partir du moment où ceux-ci parcourent à pied une part substantielle du tour. » Pour rappel, les années 2020 et 2021 ne sont pas comptabilisées pour l'obtention d'une médaille d'ancienneté (21 octobre 2020, 2 mars 2021, notamment).

- Un ordre du jour est une nouvelle fois demandé.
- D'éventuels sujets de discussion, de projets d'aménagements peuvent être amenés lors de la réunion de débriefing (le 13 juin 2025).

III. PROCHAINE RÉUNION

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville – vendredi 2 mai 2025, à 20h00

Ordre du jour 😊 :

Saint-Roch 2025 – revue en détail du déroulement des samedi (retraite aux flambeaux), dimanche (descente solennelle de la statue, départ de la marche, petit tour des Waibes pour débiter la rentrée) et lundi de Saint-Roch (grande messe militaire, hommage à la chapelle Saint-Roch, tour de la Maladrerie pour, ensuite, rejoindre la place du Chapitre, remise des décorations), divers.

À bé rât' !!!

A. Dogné, M. Allard & G. Vanadenhoven